



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E116949

VALABLE JUSQU'AU 03/12/2025

ÉDITÉ LE 27/03/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 23/02/2009

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 2009B00301

Siret : 510 756 570 00030

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0044270-1 02

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AR794266

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AR 794 266

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Raison sociale : PLOMBERIE MICHAUD

17 BIS RUE CHARLES LINDBERGH
35150 JANZE

Téléphone : 02 99 44 35 69

Portable : 06 65 20 79 18

Fax :

Site Internet : www.plomberiemichaud.fr

E-mail : secretariat.plomberie.michaud@orange.fr

Responsabilité légale :
MICHAUD DAMIEN GÉRANT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	28/10/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	28/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/10/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	28/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	28/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.